fédération baptiste
vivre et proclamer l'Évangile ensemble

Convention de ministère pastoral

Cette Convention précise les *Conditions particulières* du contrat conclut entre :

l'Église Évangélique Baptiste de …. ci dessous désignée par Église
son pasteur : Xxxxx Yyyyyy ci dessous désigné par Pasteur
et la Fédération des Églises Évangéliques Baptistes de France (FEEBF)

Les *Conditions Générales* de ce contrat annexés à cette convention, rappellent les grandes lignes des relations entre une Église, son pasteur et la Fédération :

Alliance Fédérative
Rémunération pastorale - mode d'emploi 3e édit mars 08
Grille 2012 des rémunérations FEEBF
Le statut du pasteur
Projet de déontologie pastorale
Accompagnement du ministère

La Convention complète ces textes généraux par un certain nombre de points concrets liés aux pratiques spécifiques de l'Église, à l'environnement local ainsi qu'à la situation et au ministère particulier du pasteur.

Préambule

Bref historique de l'Église
Vision de l'Église et spécificités à souligner
Relations externes particulières, locales ou plus larges.

Gouvernance et services

Missions et prérogatives du Pasteur, du conseil d'administration, de son président, et éventuellement des conseils d'anciens, de diacres.
Fréquence et organisation des rencontres.
En annexe : un organigramme avec les noms des responsables des différents services (avec notes éventuelles pour préciser l'étendue et les limites de responsabilité), ainsi que des principaux intervenants dans ces services. Cet organigramme est mis en annexe car il est naturellement destiné à évoluer dans la vie de l'Église. Il est cependant utile pour éviter les ambiguïtés et malentendus. Cette formalisation ne doit pas établir des « chasses

gardées » de tel ou tel membre mais donner une visibilité pour tous, et en particulier pour les nouveaux.

Ministère pastoral

Priorités dans le ministère et organisation du travail
Référent externe du pasteur
Engagements externes et représentations
Congés hebdomadaires et annuels
Rémunération et logement
Durée de mandat (éventuellement)
Préavis de fin de mandat (minimum un an)

Pour l'Église, les membres du Conseil :

Prénoms et NOMS Signatures

Le Pasteur :

Prénom et NOM Signature

Pour la FEEBF, le président de région :

Prénom et NOM Signature